



Société Anonyme au capital de 15.141.725 €  
Siège social : 23, rue Bossuet, P.A. de la Vigne aux Loups 91160 LONGJUMEAU  
622 019 503 RCS Evry

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 28 juin 2017 à 9 heures 30 au siège social : 23, rue Bossuet, P.A. de la Vigne aux Loups, 91160 LONGJUMEAU, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; Approbation de ces conventions
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline Lecourtier
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Caroline Millot
- Nomination de Mme Pauline de Robert Hautequère, née Ginestié, en qualité d'administrateur
- Renouvellement de mandats de Commissaires aux Comptes titulaires
- Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code du Commerce
- Fixation du montant des jetons de présence
- Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Président ("Say on Pay")
- Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Directeur Général ("Say on Pay")
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

### DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

## **A – Modalités de participation à l'Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du code de commerce, la date d'inscription est fixée au 26 juin 2017, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

## **B – Modalités de vote à l'Assemblée Générale**

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission :
  - pour l'actionnaire nominatif : auprès de CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09
  - pour l'actionnaire au porteur : auprès de l'intermédiaire gestionnaire de son compte titres.
2. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :
  - Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'assemblée générale,
  - Voter par correspondance,
  - Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou à leur partenaire pacsé, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues à l'article L 225-106-1 du code de commerce.

Les actionnaires désirant être représentés ou voter par correspondance devront :

- (a) Pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire de vote qui leur a été adressé avec le dossier de convocation, à l'établissement bancaire désigné ci-dessus,
- (b) pour les actionnaires au porteur, demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le 22 juin 2017 au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CIC, à l'adresse ci-dessus mentionnée, au plus tard 3 jours précédant l'assemblée générale, soit le 24 juin 2017 et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

3. Conformément aux dispositions de l'article R 225-79 du code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

– **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [PROXYAG@cmcic.fr](mailto:PROXYAG@cmcic.fr) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

– **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [PROXYAG@cmcic.fr](mailto:PROXYAG@cmcic.fr) en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de la tenue de l'Assemblée générale pourront être prises en compte.

4. Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

5. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

6. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

### **C – Points et projets de résolutions et questions écrites des actionnaires**

1. Conformément aux dispositions de l'article R 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ag2017@pcas.com](mailto:ag2017@pcas.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 22 juin 2017. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

2. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ag2017@pcas.com](mailto:ag2017@pcas.com) et être réceptionnées au plus tard le 25<sup>ème</sup> jour calendaire précédant l'assemblée générale, soit le 3 juin 2017. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions sont accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale de points ou de projets de résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

### **D – Documents d'information pré-assemblée**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles au siège social de la société, 23, rue Bossuet, P.A. de la Vigne aux Loups – 91160 LONGJUMEAU dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : [www.pcas.com](http://www.pcas.com)

Le présent avis sera suivi d'un avis de convocation reprenant les éventuelles modifications apportées à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise

Le Conseil d'Administration

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 28 JUIN 2017**

**Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

*(Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration)*

**Première résolution**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes sociaux de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 16 849 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Elle approuve en particulier le montant global des dépenses et charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts), s'élevant à 32 354 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution**

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé part du Groupe de 6 831 000 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

**Troisième résolution**

*(Affectation du résultat de l'exercice 2016)*

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 16 849 euros :

<b><u>Origine du résultat à affecter</u></b>	
Report à nouveau antérieur	27 878 251 euros
Résultat de l'exercice	- 16 849 euros
<b><u>Affectation proposée</u></b>	
Réserve légale	0 euro
Apurement de la perte de l'exercice sur le report à nouveau dont le montant sera ramené à	27 861 402 euros
Soit un bénéfice distribuable de	27 861 402 euros
Dividendes aux actionnaires	1 677 901 euros
Le solde, soit :	
Report à nouveau	26 183 501 euros

En conséquence, un dividende de 0,12 euro reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, hors actions auto-détenues.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2016, il a déjà été versé un acompte sur dividendes d'un montant unitaire de 0,06 euro attribué à chaque action ouvrant droit à dividende, hors actions auto-détenues.

Il reste donc à verser aux actionnaires un solde de dividende de 0,06 euro, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 15.141.725 actions composant le capital social au 31 décembre 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 5 juillet 2017.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finances pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

#### *Rappel des dividendes distribués*

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31-12-2015	1 638 975 €	0	0
31-12-2014	818 214 €	0	0
31-12-2013	0	0	0

#### **Quatrième résolution**

*(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé.*

#### **Cinquième résolution**

*(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (Règlement « MAR »), à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- leur attribution ou leur vente (i) dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne

- d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
  - leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou
  - leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société ; ou
  - leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution.

Le nombre maximal d'actions que la société pourra détenir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2016, 15.141.725 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Toutefois, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 20 (vingt) euros par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 30 283 450 euros.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

#### **Sixième résolution**

*(Renouvellement du mandat de Madame Jacqueline Lecourtier en qualité d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline Lecourtier est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### **Septième résolution**

*(Renouvellement du mandat de Madame Caroline Millot en qualité d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Caroline Millot est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### **Huitième résolution**

*(Nomination de Madame Pauline de Robert Hautequère, née Ginestié, en qualité d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Madame Pauline de Robert Hautequère, née Ginestié, en qualité d'administrateur de la Société.

#### **Neuvième résolution**

*(Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux Comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

L'Assemblée Générale prend acte :

- que depuis la loi du 9 décembre 2016 dite « loi Sapin 2 », la désignation d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants n'est requise que si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (article L. 823-1 alinéa 2 du code de commerce),
- que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Yves Nicolas est arrivé à expiration à l'issue de la présente Assemblée et n'a pas à être renouvelé en application de ces nouvelles dispositions.

#### **Dixième résolution**

*(Renouvellement du mandat de la société AFIGEC en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société AFIGEC, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux Comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

L'Assemblée Générale prend acte :

- que depuis la loi du 9 décembre 2016 dite « loi Sapin 2 », la désignation d'un ou plusieurs

Commissaires aux Comptes suppléants n'est requise que si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (article L.823-1 alinéa 2 du code de commerce),

- que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Dominique Perrier est arrivé à expiration à l'issue de la présente Assemblée et n'a pas à être renouvelé en application de ces nouvelles dispositions.

### **Onzième résolution**

*(Fixation du montant des jetons de présence)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme de 540 000 (cinq cent quarante mille) euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

### **Douzième résolution**

*(Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Président - "say on pay")*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de ce qui suit :

- en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce tel qu'introduit par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vote économique, dite « loi Sapin 2 », l'Assemblée Générale des actionnaires est appelée chaque année à approuver les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux, à raison de leur mandat ;
- ces principes sont présentés dans le Rapport du Conseil d'Administration et figurent dans le Document de Référence 2016 de la Société au paragraphe 3.5 du rapport de gestion.

En conséquence, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Christian Moretti en sa qualité de Président.

### **Treizième résolution**

*(Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Directeur Général - "say on pay")*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de ce qui suit :

- en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce tel qu'introduit par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vote économique, dite « loi Sapin 2 », l'Assemblée Générale des actionnaires est appelée chaque année à approuver les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux, à raison de leur mandat ;
- ces principes sont présentés dans le Rapport du Conseil d'Administration et figurent dans le Document de Référence 2016 de la Société au paragraphe 3.5 du rapport de gestion.

En conséquence, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil

d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Vincent Touraille en sa qualité de Directeur Général.

#### **Quatorzième résolution**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra et toutes démarches en lien avec la mise en œuvre des décisions qui précèdent.

### **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

*(Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration)*

#### **Quinzième résolution**

*(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquiescer ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

#### **Seizième résolution**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra et toutes démarches en lien avec la mise en œuvre des décisions qui précèdent.

## EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

*(Communiqué de presse du 21 février 2016, date d'arrêt des comptes de l'exercice 2016  
par le Conseil d'Administration)*

### RÉSULTATS ANNUELS 2016

<i>en millions d'euros</i>	2015	2015 retraité (**)	2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>179,1</b>	<b>179,1</b>	<b>192,0</b>
<b>EBITDA (*)</b>	<b>27,0</b>	<b>27,0</b>	<b>27,3</b>
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>15,1%</i>	<i>15,1%</i>	<i>14,2%</i>
<b>Résultat Opérationnel Courant (*)</b>	<b>15,6</b>	<b>15,6</b>	<b>16,2</b>
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,4%</i>
Autres produits et charges opérationnels	0,4	-3,1	-2,3
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>16,0</b>	<b>12,5</b>	<b>13,9</b>
Résultat financier	-5,1	-5,1	-6,4
Impôts	-2,1	-1,5	-0,9
<b>Résultat Net</b>	<b>8,8</b>	<b>5,9</b>	<b>6,6</b>

(\*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 3,1 M€ en 2015 et 3,3 M€ en 2016

(\*\*) hors effet d'un produit d'assurance net d'impôt

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du rapport financier annuel.

#### Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 192,0 M€ au 31 décembre 2016, en croissance de +7,2% par rapport à la même période de l'exercice précédent (+6,5% à taux de change constant).

L'EBITDA s'inscrit à 27,3 M€, comparé à 27,0 M€ en 2015, soit une marge de 14,2% contre 15,1% en 2015. Le résultat opérationnel courant s'inscrit à 16,2 M€, contre 15,6 M€ en 2015. Ces résultats supportent, comme prévu, des charges additionnelles liées à la mise en place d'une nouvelle organisation industrielle pour faire face à une augmentation durable de l'activité.

Le résultat financier ressort à -6,4 M€ en 2016, contre -5,1 M€ en 2015, affecté par un ajustement de valeur des couvertures de change au taux de clôture.

Le résultat net du Groupe PCAS ressort à 6,6 M€ en 2016 contre 5,9 M€ en 2015, retraité de l'effet d'un produit exceptionnel d'assurance net d'impôt de 2,9 M€.

L'endettement net du Groupe ressort à 48,7 M€ contre 34,7 M€ au 31 décembre 2015, ponctuellement affecté par des créances clients et des stocks en augmentation, du fait de fortes ventes réalisées en fin d'année 2016 et en début d'année 2017.

## Perspectives pour l'année en cours

En 2017, le chiffre d'affaires devrait être en augmentation sur l'ensemble des activités, conduisant à une progression des résultats.

## Dividende

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale de verser un dividende inchangé de 0,12 euro par action (dont 0,06 euro par action a été versé à titre d'acompte en septembre 2016).

## À PROPOS DE PCAS (Euronext Paris : PCA, Eligible PEA-PME)

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec 7% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 192,0 M€ et emploie près de 1 000 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : [www.pcas.com](http://www.pcas.com)



**PCAS**

**Vincent Touraille / Eric Moissenot**

PCAS

Tél. : +33 1 69 79 61 32

[www.pcas.com](http://www.pcas.com)

**NewCap**

**Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvrier**

**NewCap**

Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 44 71 94 94

[pcas@newcap.eu](mailto:pcas@newcap.eu)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2017

#### CROISSANCE SOUTENUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Longjumeau, le 15 mai 2017

PCAS (Euronext Paris : PCA), spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes, annonce la publication de son chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 60,1 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, en croissance de +32,6% par rapport à la même période de l'exercice précédent (+32,3% à taux de change constant).

<i>en millions d'euros</i>	2017	2016	Evolution en %	2017 A taux de change constant	Evolution en %
<b>Chiffre d'affaires au 31 mars</b>	<b>60,1</b>	<b>45,3</b>	<b>32,6%</b>	<b>59,9</b>	<b>32,3%</b>
<i>Synthèse Pharmaceutique</i>	<i>42,7</i>	<i>30,2</i>	<i>41,1%</i>	<i>42,7</i>	<i>41,1%</i>
<i>Chimie Fine de Spécialités</i>	<i>17,4</i>	<i>15,1</i>	<i>15,6%</i>	<i>17,3</i>	<i>14,5%</i>

#### Synthèse Pharmaceutique

L'activité de Synthèse Pharmaceutique en Santé s'établit à 42,7 M€, en croissance de +41,1% par rapport à 2016 (+41,1% à taux de change constant), particulièrement soutenue par l'activité Exclusive, qui a bénéficié d'une commande à caractère exceptionnel d'un client international. Sans cette commande, la croissance aurait été de 16,3% (16,0% à taux de change constant).

#### Chimie Fine de Spécialités

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 17,4 M€, en augmentation de 15,6% par rapport à 2016 (+14,5% à taux de change constant), avec une croissance de l'activité tant en Additifs de performance qu'en Spécialités Avancées.

#### Perspectives pour l'année en cours

La société confirme ainsi ses objectifs d'augmentation du chiffre d'affaires sur l'année 2017 et sur l'ensemble des activités (à un rythme peut-être inférieur à la croissance du premier trimestre), conduisant à une progression des résultats.



#### PROCHAINE PUBLICATION FINANCIÈRE :

*Assemblée Générale 2017, le 28 juin 2017, 10h00 à Longjumeau*

#### À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec 7% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 192,0 M€ et emploie près de 1 000 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : [www.pcas.com](http://www.pcas.com)



PCAS

Vincent Touraille / Eric Moissenot  
PCAS

NewCap

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvrier  
NewCap  
Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 69 79 61 32  
[www.pcas.com](http://www.pcas.com)

Tél. : +33 1 44 71 98 53  
[pcas@newcap.eu](mailto:pcas@newcap.eu)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **PROJET DE RAPPROCHEMENT STRATEGIQUE ENTRE NOVACAP ET PCAS PAR CESSION DE BLOCS SUIVIE D'UNE OFFRE PUBLIQUE**

Lyon et Longjumeau, le 15 mai 2017

Novacap, acteur mondial de l'industrie pharmaceutique et de la chimie, fabricant et distributeur de produits utilisés dans notre vie quotidienne, et PCAS (Euronext Paris : PCA, code ISIN FR0000053514), groupe leader dans la conception et la fabrication de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les marchés de Chimie Fine, annoncent être en négociation sur un projet de rapprochement stratégique.

À cette fin, Novacap a offert d'acquérir auprès de certains actionnaires de PCAS des blocs d'actions représentant au total plus de 50% du capital et des droits de vote de la société.

Ce rapprochement permettrait d'adosser PCAS à un partenaire solide qui l'épaulerait dans la mise en œuvre de sa stratégie ambitieuse de croissance et de transformation.

Il donnerait naissance à l'un des leaders mondiaux de la synthèse pharmaceutique et de la chimie fine de spécialités, disposant d'une présence internationale, d'un large portefeuille de produits et d'une gamme étendue de technologies.

PCAS viendrait s'intégrer au sein du groupe Novacap sous la forme d'une société indépendante et autonome. Les dirigeants actuels, Messieurs Touraille, Moissenot et Schreiner, auraient la charge de mettre en œuvre les stratégies de transformation et de développement de PCAS.

Dans le cadre de ce rapprochement, Novacap a conclu un contrat avec Eximium, actionnaire de référence de PCAS, portant sur l'acquisition d'environ 29,5% du capital de la société à un prix de 17 euros par action (solde du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 attaché).

Ce prix par action représente des primes respectives de 28% et de 38% par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes sur les six derniers mois et les douze derniers mois précédant l'annonce.

Cette cession d'actions est conclue sous les conditions suspensives (i) de l'acquisition par Novacap de blocs lui assurant la détention de plus de 50% du capital et des droits de vote de PCAS et (ii) l'obtention des autorisations requises en matière de contrôle des concentrations.

Simultanément, Novacap a remis une offre d'acquisition de leurs actions PCAS à M. Christian Moretti et à certains autres actionnaires, au même prix que celui offert à Eximium, ce qui, avec le bloc Eximium, confèrera plus de 50% du capital et des droits de vote de la société. Les bénéficiaires de cette offre ont consenti à Novacap une exclusivité de négociation jusqu'au 31 décembre 2017.

Novacap a immédiatement communiqué au conseil d'administration de PCAS son projet de rapprochement, l'a informé du contrat conclu avec Eximium et des offres faites à d'autres actionnaires et lui a indiqué les conditions auxquelles elle serait disposée à lancer une Offre Publique d'Acquisition Simplifiée si elle a la possibilité d'acquérir plus de 50% du capital et des droits de vote de la société.

Ce projet de rapprochement est très favorablement accueilli par les actionnaires de référence, par le Conseil d'Administration de PCAS et est pleinement soutenu par l'ensemble de l'équipe de direction.

L'acquisition de PCAS par Novacap serait financée par recours à l'endettement et par des apports en fonds propres de ses actionnaires principaux : Eurazeo, Ardian et Mérieux Développement. Dans le cadre du financement global de l'acquisition, le groupe Eximium investirait une partie du produit de cession de ses actions PCAS aux côtés des actionnaires de Novacap et dans les mêmes conditions que ces derniers.

L'équipe de direction de PCAS pourrait participer aux plans d'intéressement auxquels participent déjà des dirigeants et cadres de Novacap.

Après consultation des instances représentatives du personnel de PCAS, l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence compétentes et sous réserve de l'acquisition par Novacap de plus de 50% du capital et des droits de vote de PCAS, Novacap déposerait, conformément à la réglementation française, une Offre Publique d'Achat Simplifiée en numéraire visant à acquérir les actions restantes toujours en circulation de PCAS au même prix par action de 17 euros (solde du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 attaché). La documentation relative au projet d'offre publique comporterait les termes et conditions de l'offre et sera soumise à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'offre ne pourra être ouverte qu'après avoir été déclarée conforme par l'AMF.

Le Conseil d'Administration de PCAS a désigné le cabinet Kling & Associés en qualité d'expert indépendant conformément à l'article 261-1 I du règlement général de l'AMF.

M. Moretti, Président du Conseil d'Administration, et M. Delwasse, Vice-Président, quitteraient le Conseil d'Administration de PCAS dès l'acquisition définitive de plus de 50% des actions PCAS par Novacap, de même que Messieurs Fenouil et Kervarec. Ces quatre administrateurs seraient remplacés par des représentants de Novacap.

« Les équipes Novacap se réjouissent à l'idée de travailler avec les équipes de PCAS afin de créer un leader dans le domaine des principes actifs et de la chimie fine, avec un très fort potentiel de développement » a déclaré M. Pierre Luzeau, Président de Novacap.

« C'est avec un sentiment très positif que je mettrais fin à mes fonctions au sein de PCAS en confiant ce groupe à Novacap pour former un leader mondial. Son futur et celui de son personnel ne pourraient être plus prometteurs. » a déclaré M. Christian Moretti, Président du Conseil d'Administration de PCAS.

M. Vincent Touraille, Directeur Général de PCAS, a quant à lui souligné « les fortes complémentarités entre deux groupes possédant la même culture industrielle. L'adossement de PCAS à Novacap permettrait d'accélérer la transformation du groupe PCAS engagée depuis 3 ans et sa croissance pour les années à venir. »

## À PROPOS DE NOVACAP

Acteur international dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et de la chimie, Novacap fabrique et commercialise les ingrédients essentiels des produits de la vie quotidienne. A travers ses trois divisions métiers (Pharmaceutical & Cosmetics, Mineral Specialties, et Performance Chemicals) Novacap propose une gamme étendue de produits et bénéficie de positions de leader sur les marchés de la pharmacie et de la santé, la cosmétique et les parfums, l'alimentation humaine et la nutrition animale, la détergence et l'environnement. Novacap se distingue non seulement par un niveau élevé de qualité de ses produits, mais aussi par sa culture d'excellence qui vise à offrir à ses clients le meilleur niveau de service. Novacap a réalisé un chiffre d'affaires de 637,8 millions d'euros en 2016 et emploie plus de 1 700 personnes dans le monde.

Contact NOVACAP : [presse@novacap.eu](mailto:presse@novacap.eu)

## À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec 7% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 192,0 M€ et emploie près de 1 000 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : [www.pcas.com](http://www.pcas.com)



PCAS

NewCap

Vincent Touraille / Eric Moissenot

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvier

PCAS

NewCap

Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 69 79 61 32  
[www.pcas.com](http://www.pcas.com)

Tél. : +33 1 44 71 98 53  
[pcas@newcap.eu](mailto:pcas@newcap.eu)

### Avertissement s'agissant des déclarations prospectives

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant Novacap, PCAS et l'acquisition du capital social de PCAS par Novacap, ce qui implique des risques et des incertitudes substantiels qui pourraient aboutir à ce que les résultats réels diffèrent significativement de ceux exprimés ou suggérés par de telles déclarations. Toutes les déclarations autres que des déclarations se rapportant à des faits historiques ou des faits réels sont, ou pourraient constituer, des déclarations prospectives. Les risques et incertitudes comprennent, entre autres choses, la possibilité que l'AMF ne donne pas sa conformité sur l'offre publique, en temps utile ou à aucun moment, l'incertitude sur le nombre d'actionnaires de PCAS qui apporteront à l'offre publique leurs actions. Les lecteurs du présent communiqué de presse sont priés de ne pas prendre ces déclarations prospectives comme acquises, puisque, même si la direction des deux groupes estime que les hypothèses sur la base desquelles les déclarations prospectives ont été fondées sont raisonnables, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que ces déclarations prospectives se révéleront exactes. Les déclarations prospectives figurant dans ce document ne valent qu'à la date des présentes. Ni PCAS ni Novacap ne s'engage à mettre à jour ces déclarations prospectives pour tenir compte de nouveaux éléments ou pour refléter de nouveaux événements ou circonstances intervenus après la date du présent communiqué ou des faits réels. Cet avertissement est applicable à toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué.*

Le présent communiqué de presse contient des informations privilégiées au sens de l'article 7(1) du règlement européen 596/2014 sur les abus de marché.

## EXTRAIT DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

### I. FAITS MARQUANTS 2016

#### Centre de R&D à Porcheville

Fin novembre 2016, le Groupe a fait l'acquisition, via une filiale de PCAS, d'un centre de R&D situé à Porcheville dans les Yvelines. Ce nouvel établissement de PCAS, doté de technologies de pointe et répondant aux plus hauts standards internationaux, est destiné à regrouper les équipes de R&D du Groupe ainsi que l'ensemble des outils nécessaires pour accompagner le développement des molécules complexes de PCAS pour ses différents marchés (Pharmacie, Advanced Specialties et Performance).

Le site comprend 2 000 m<sup>2</sup> de Laboratoire, 6 Kilo-Labs et 1 000 m<sup>2</sup> d'unités pilotes (12 m<sup>3</sup> de volume réactionnel). L'ensemble permet de générer de quelques Milligrammes à quelques centaines de Kilogrammes de produits par batch.

#### Cession des activités Parfumerie et Arômes

Les activités Parfumerie et Arômes (1,8 million d'euros de chiffre d'affaires en 2015) ont été cédées au Groupe Nactis Flavours en janvier 2016.

Cette opération a permis à PCAS de dégager en 2016 une plus-value nette avant impôts d'1 million d'euros.

Conformément à la norme IFRS 5 les actifs dédiés à cette activité avaient été reclassés en actifs destinés à être cédés pour un montant de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2015.

#### Remboursement de l'OBSAR

L'emprunt obligataire 2007 à échéance du 31 décembre 2016, d'un montant de 18,9 million d'euros au 31 décembre 2015, a été entièrement remboursé.

Ce remboursement a été financé par la mobilisation, le 30 décembre 2016, du crédit syndiqué à moyen terme de 20 millions d'euros, négocié fin octobre 2014. Ce crédit syndiqué fait l'objet d'amortissements semestriels à compter du 23 avril 2018 et est à échéance du 23 octobre 2019.

#### Enersens

La 2<sup>ème</sup> tranche de l'augmentation de capital décidée au second semestre 2015 a été mise en œuvre fin juin 2016 pour un montant de 3 millions d'euros, souscrits par l'ADEME (1,5 million d'euros) et par PCAS (1,5 million d'euros).

#### Actions auto-détenues - Attribution d'actions gratuites

Afin de ne pas augmenter la dilution du capital de PCAS, le Conseil d'Administration du 11 mai 2016 a décidé que les attributions du plan de mai 2016, ainsi que celles du plan de septembre 2014, soit au total 530 000 actions, soient réalisées par prélèvement sur les actions auto-détenues, les actions relatives aux attributions étant bloquées sur un compte affecté jusqu'à ce qu'elles soient acquises aux bénéficiaires.

Le nombre d'actions auto-détenues (1 480 000 actions au 31 décembre 2015) a été ramené à 1 320 851 actions au 5 septembre 2016 suite à l'acquisition sur cette période de 159 149 actions gratuites par leurs bénéficiaires dans le cadre des plans d'attributions en cours.

Les éléments relatifs aux actions gratuites sont comptabilisés dans les comptes consolidés conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » (cf. note 2.18 et 11.1 des États financiers consolidés) et ce à compter de la date du Conseil d'Administration décidant d'attribuer les actions. En conséquence, la décision du Conseil d'Administration du 11 mai 2016 concernant le mode d'attribution des actions est sans effet sur les comptes consolidés du Groupe au 31

décembre 2016, les éléments comptabilisés en 2016 sont uniquement la résultante des plans d'actions en cours.

Par contre, l'impact de cette affectation dans les comptes sociaux 2016 est une charge d'exploitation de 3,8 millions d'euros (actions attribuées aux salariés de PCAS) et une charge exceptionnelle de 0,8 million d'euros (actions attribuées aux salariés des filiales du Groupe).

### Acompte sur dividendes

Sur la base des résultats semestriels 2016 et compte tenu des perspectives d'activité et de résultats pour l'année 2016, il a été décidé par le Conseil d'Administration du 7 septembre 2016 de procéder à une distribution d'un acompte sur dividende en numéraire de 0,06 euros par action, montant équivalent à l'acompte sur dividendes versé en septembre 2015. Cet acompte a été mis en paiement le 16 septembre 2016.

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2016, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la Société.

## II. RESULTATS DU GROUPE IFRS

### Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- un EBITDA qui atteint 27,3 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2015,
- un résultat net qui ressort à 6,6 millions d'euros contre 5,9 millions d'euros en 2015, (après retraitement de l'effet d'un produit exceptionnel d'assurance net d'impôt de 2,9 millions d'euros), bénéficiant principalement :
  - d'une augmentation du résultat opérationnel courant (+0,6 million d'euros) résultant de la croissance du chiffre d'affaires, mais supportant comme prévu des charges additionnelles liées à la mise en place d'une nouvelle organisation industrielle pour faire face à une augmentation durable de l'activité,
  - de charges financières supplémentaires, affectées par un ajustement de valeur des couvertures de change au taux de clôture pour un montant de - 2 millions d'euros,
  - d'une amélioration de la charge d'impôt impactée par la reconnaissance en 2016 d'un impôt différé actif de 0,9 million d'euros,
- une dette nette de 48,7 millions d'euros contre 34,7 millions d'euros en 2015, ponctuellement affectée par des créances clients et des stocks en augmentation, du fait de fortes ventes réalisées en fin d'année 2016 et en début d'année 2017.

### Remarque préliminaire :

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche, est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 3,3 millions d'euros en 2016 contre 3,1 millions d'euros en 2015.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2015 retraité (**)</b>	<b>2016</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>179,1</b>	<b>179,1</b>	<b>192,0</b>
Synthèse Pharmaceutique	120,8	120,8	130,0
Chimie Fine de Spécialités	58,3	58,3	62,0
<b>EBITDA (*)</b>	<b>27,0</b>	<b>27,0</b>	<b>27,3</b>
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>15,1%</i>	<i>15,1%</i>	<i>14,2%</i>
<b>Résultat Opérationnel Courant (EBIT) (*)</b>	<b>15,6</b>	<b>15,6</b>	<b>16,2</b>
<i>Marge d'EBIT</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,4%</i>
Autres produits et charges opérationnels	0,4	(3,1)	(2,3)
Résultat financier	(5,1)	(5,1)	(6,4)
Impôts	(2,1)	(1,5)	(0,9)
<b>Résultat Net – Part du Groupe</b>	<b>9,0</b>	<b>6,1</b>	<b>6,8</b>
<b>Résultat Net Total</b>	<b>8,8</b>	<b>5,9</b>	<b>6,6</b>
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	89,1		97,0
Endettement net	34,7		48,7
<i>Taux d'endettement</i>	<i>0,39</i>		<i>0,50</i>
<b>Actif Net part du Groupe par action (en euros)</b>	<b>6,41</b>		<b>6,85</b>

(\*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 3,3 millions d'euros en 2016 et 3,1 millions d'euros en 2015.

(\*\*) hors effet d'un produit d'assurance net d'impôt de 2,9 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 192,0 millions d'euros au 31 décembre 2016, en croissance de +7,2% par rapport à la même période de l'exercice précédent (+6,5% à taux de change constant).

#### **Synthèse Pharmaceutique (67,7% du chiffre d'affaires consolidé)**

L'activité de Synthèse Pharmaceutique en Santé s'établit à 130,0 M€, en croissance de 7,6% par rapport à 2015 (+6,6% à taux de change constant), particulièrement soutenue par l'activité Exclusive.

#### **Chimie Fine de Spécialité (32,3% du chiffre d'affaires consolidé)**

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 62,0 M€, en augmentation de 6,4% par rapport à 2015 (+6,2% à taux de change constant), avec une croissance de l'activité tant en Additifs de performance qu'en Spécialités Avancées.

### **Analyse sectorielle**

#### **Chiffre d'affaires**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>		<b>2016</b>	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>179,1</b>	<b>100,0 %</b>	<b>192,0</b>	<b>100,0 %</b>
Synthèse Pharmaceutique	120,8	67,5%	130,0	67,7%
Chimie Fine de Spécialités	58,3	32,5 %	62,0	32,3 %

## Résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>% d'évolution</b>
Synthèse Pharmaceutique	16,4	16,5	+0,6%
Chimie Fine de Spécialités	(0,8)	(0,3)	+62,5%
<b>TOTAL</b>	<b>15,6</b>	<b>16,2</b>	<b>+3,8%</b>

### *Hors effet du Crédit Impôt Recherche*

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>% d'évolution</b>
Synthèse Pharmaceutique	14,4	14,3	-0,7%
Chimie Fine de Spécialités	(1,9)	(1,5)	+21,1%
<b>TOTAL</b>	<b>12,5</b>	<b>12,8</b>	<b>+2,4%</b>

Le résultat opérationnel courant de l'année 2016 s'élève à 16,2 millions d'euros, contre 15,6 millions d'euros en 2015.

## III. ACTIVITE PAR MARCHE

### *a. Synthèse Pharmaceutique*

Ce département développe des principes actifs et des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les laboratoires pharmaceutiques internationaux et nationaux,
- les génériqueurs,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

### Faits Marquants de l'année 2016 :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>% d'évolution</b>
Chiffre d'affaires	120,8	130,0	+7,6%

Synthèse Exclusive & Pharma Chemicals (Custom Manufacturing à partir de plateformes technologiques propriétaires et ventes de produits de chimie pharmaceutique)

Parmi les faits marquants et les développements :

Activité « Custom Development Pharma » (produits et services pour accompagner le développement de nouveaux médicaments)

- Pipeline de projets phase II/III en croissance et particulièrement diversifié, couvrant des pathologies à fort potentiel dont le Nash, Sida, diabète type II ou la migraine,

- Forte activité avec des sociétés émergentes type « biotech » alors que la tendance de fond des grands groupes reste l'acquisition d'au moins 50% des molécules à développer.

Activité « Custom manufacturing Pharma» (production exclusive de molécules pour des médicaments commerciaux)

- lancement commercial de certains projets issus du pipeline de projet PCAS dont des intermédiaires avancés pour des traitements innovants de l'hépatite C et du cancer du sein.
- Bonne performance du partenariat industriel avec un leader mondial des produits de contraste pour l'imagerie médicale,
- Bonne tenue des produits établis et réguliers.

Activité « Drug Delivery & medical materials » (production d'excipients propriétaires et de molécules pour dispositifs médicaux)

- Croissance soutenue du nombre de projets actifs pour la plateforme propriétaire Expansorb® destinée aux médicaments à libération prolongée et signature d'un partenariat mondial avec Merck-Sigma-Millipore.

### Pharma Non Exclusive (Génériques)

Parmi les faits marquants et les développements :

- Poursuite du développement d'un principe actif dans le traitement de l'hypo gonadisme secondaire avec deux acteurs Américains importants et avec la première autorisation de marché à venir dans les prochains mois sur la zone Européenne,
- Poursuite du développement d'un principe actif dans le traitement de l'hyperparathyroïdie pour le marché Européen ainsi que le dépôt d'enregistrement pour le marché Américain,
- Préparation du lancement commercial d'un inhibiteur PPI chez un acteur important du marché Américain suite à la signature d'un contrat de fourniture,
- Prise de parts de marché sur le marché Américain pour un principe actif pour le traitement du désordre bipolaire ainsi que le traitement de l'épilepsie,
- Développement et enregistrement de deux nouveaux principes actifs antitussifs pour un leader français,
- Développement à l'international toujours soutenu sur les pays de la Zone BRIC avec des prises de part de marché sur cette zone,
- Prises de marchés dans les pays d'Asie (Corée, Taiwan, Asie du Sud Est) suite aux dépôts de dossiers réglementaires, ainsi qu'une présence commerciale en croissance sur cette zone.
- Développement commercial soutenu pour un principe actif utilisé dans le cadre d'une nouvelle indication qui est le COPD (Chronic Obstructive Pulmonary Disease).

### ***b. Chimie Fine de Spécialités***

Ce pôle d'activité est organisé en 2 Business Units :

- La Chimie de Performance, qui développe, fabrique et commercialise des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et de la protection des métaux.
- Les Spécialités Avancées, qui développent, fabriquent et commercialisent des produits ultra-purs pour l'industrie électronique, des polymères de spécialités et produits de chimie fine pour des applications de haute technicité, ainsi que des ingrédients actifs pour l'industrie cosmétique.

Cette activité s'appuie sur trois sites industriels (Bourgoin/France, Saint-Jean/Canada et Couterne/France, site partagé avec la Synthèse Pharmaceutique).

## Faits Marquants de l'année 2016 :

<i>En millions d'euros</i>	2015	2016	% d'évolution
Chiffre d'affaires	58,3	62,0	6,4%

Les activités de Chimie de Spécialités sont en croissance en 2016 avec des résultats contrastés par activité.

Parmi les faits marquants et les développements :

- Industrialisation et premières ventes d'un polymère pour l'industrie micro-électronique, qui positionne PCAS sur une technologie d'avenir dans le domaine des puces électroniques,
- Croissance du chiffre d'affaire et investissement dans une augmentation de capacité pour la production d'un polymère très haute performance pour le compte d'un grand chimiste adressant les marchés de l'aéronautique, de l'exploration pétrolière et des implants médicaux, Démarrage des ventes d'une molécule complexe utilisée dans les écrans plats de nouvelle génération OLED, qui devraient remplacer à termes les écrans LCD,
- Structuration de l'équipe commerciale pour adresser le marché de l'électronique, avec une personne par région (Asie, Amérique, Europe) en charge de ce marché et un chef marché mondial pour assurer la coordination des développements,
- Mise en place de contrats de distribution commerciale sur le Mexique et la Corée pour la vente des produits de Chimie de Performance avec des premières ventes dès fin 2016,
- Renouvellement d'un contrat commercial avec une major pétrolière, pour la fabrication de lubrifiants de spécialités,
- Prise de nombreux contacts avec des partenaires commerciaux et industriels pour la Chimie de Performance, avec pour objectif la réussite d'une implantation permettant d'accélérer les ventes de ce secteur sur le continent Nord Américain,
- Poursuite des efforts de recherche pour l'élaboration de molécules innovantes issues de la ressource végétale obtenues par transformation biocatalytique, pour des utilisations dans la cosmétique, les additifs polymères et les lubrifiants. Les matériaux issus de cette recherche ont des propriétés apportant viscosité et pouvoir texturant,
- Mise au point finale du cœur technologique du démonstrateur industriel pour la production de Kwark sur Enersens,
- Intégration d'Enersens dans un nouveau projet européen dont le but est de mettre au point des enduits intérieurs isolants par intégration d'aérogel de silice. Continuation pour Protéus de la stratégie de création d'activités propriétaires tout en maintenant une structure de vente de R&D pour le compte d'entreprises tiers. Cette stratégie est axée sur des activités de Bio contrôle (principalement sur les activités fongicides) et sur des outils de diagnostic à lecture rapide de la propreté microbienne.

### **b.1. Chimie de Performance**

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie, des lubrifiants et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>% d'évolution</b>
Chiffre d'affaires	31,0	31,7	+2,1%

L'année 2016 se termine avec une progression de 2,1% du chiffre d'affaires, avec une forte progression des produits propriétaires et une légère baisse des façonnages. PCAS confirme l'amélioration de ses parts de marché en Europe pour les additifs Extrême Pression et bénéficie d'une bonne position en Asie, principalement en Chine, où sa compétitivité est confortée par une parité USD/Euro favorable vis-à-vis des compétiteurs américains. L'activité façonnage a pâti de l'internalisation de certains produits chez nos clients, et de ruptures de matières premières en début d'année. Une situation tendue en termes de capacité chez certains de nos compétiteurs européens a créé de nombreuses opportunités d'affaires et traduit une reconnaissance du marché pour la fiabilité et la qualité de nos produits. La continuité de la stratégie (Innovation produits, diversification technologique et internationalisation) sera maintenue et intensifiée pour les années à venir.

### ***b.2. Spécialités Avancées***

Ce département regroupe des activités basées en France et au sein de la filiale canadienne de PCAS. Il est spécialisé dans la production de produits de spécialités, notamment pour les industries électronique, aéronautique, cosmétiques et chimique. Il intègre aussi les filiales Enersens et Protéus.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>% d'évolution</b>
Chiffre d'affaires	27,3	30,3	+11,2%

L'année 2016 a été une année de forte croissance, avec une progression de 11,2% du chiffre d'affaires.

Parmi les faits marquants et les développements :

- Démarrage commercial d'un projet majeur pour la fabrication de composés Low Metal destinés à la micro-électronique pour des clients tant américains que japonais. Les volumes devraient croître pour atteindre un maximum en 2018,
- Reprise forte de certaines activités reposant sur la fonctionnalisation de polymères, ou sur des additifs pour l'industrie des bitumes, des encres et de la peinture,
- Progression significative des volumes de production d'un polymère haute performance à application aéronautique et concrétisation des premières ventes industrielles significatives dans les implants médicaux.

## **IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### ***Expansia SAS (Aramon)***

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	29,3	37,3
Résultat Net	2,0	2,1
Effectifs inscrits	109	120

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température. Le site industriel Expansia d'Aramon est régulièrement inspecté avec succès par la FDA (Food and Drug Administration).

La croissance en 2016 a été soutenue par la progression simultanée des produits traditionnels et des projets du site.

### **PCAS Finland Oy (Turku)**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	23,7	26,7
Résultat Net	3,9	4,6
Effectifs inscrits	105	113

Inspecté en 2015 avec succès par la FDA, le site de Turku en Finlande est spécialisé dans la production de principes actifs injectables pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

Le chiffre d'affaires et le résultat net de PCAS Finland sont en augmentation avec la progression simultanée d'un produit générique, d'un produit custom manufacturing et des mesures de productivité développées sur le site.

### **VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	19,2	20,2
Résultat Net	1,2	1,7
Effectifs inscrits	84	86

VLG Chem, détenue à 100 % par PCAS SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi-Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

Le site a répondu à une plus forte demande en 2016 des activités Custom Manufacturing.

### **PCAS Canada (Saint-Jean sur Richelieu)**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	6,9	7,5
Résultat Net	0,4	0,8
Effectifs inscrits	41	45

PCAS Canada, filiale à 100 % de PCAS, est implantée à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre et low metal pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, de plate-forme marketing et commerciale de l'activité Advanced Specialties de PCAS pour l'Amérique du Nord.

Des ventes et des développements marqués sur le marché micro-électronique, associés à de nouveaux développements en chimie pharmaceutique pour le développement de Raw Starting Material.

### **Protéus (Nîmes)**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	2,3	1,8
Résultat Net	(0,1)	(0,2)
Effectifs inscrits	26	26

Protéus, détenue à 99,2 % par PCAS, est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio- industries pour PCAS ou pour le compte de tiers.

Le site poursuit le développement de sa stratégie de produits propres en complément des contrats FTE signés avec des clients tiers et des travaux réalisés pour le compte des Business Units de PCAS.

### PCAS Biosolution

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	-	-

PCAS Biosolution est une filiale commune (50 /50) entre PCAS et Protéus.

### Enersens

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat Net	(0,7)	(0,7)
Effectifs inscrits	10	10

Enersens a été créée en fin d'année 2010. Positionnée sur le marché des matériaux supers isolants, cette filiale développe plusieurs matériaux composites à base d'Aérogel de Silice, un matériau non combustible ultra léger destiné à la fabrication de complexes d'isolation thermique à haute performance. Enersens poursuit son plan de développement industriel et commercial et a pour ambition de devenir un leader Européen dans le domaine des matériaux super-isolants destinés aux marchés du bâtiment et de l'industrie (transport, énergie...).

Afin d'accompagner et de renforcer le développement d'Enersens, il a été décidé d'ouvrir le capital de cette société à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Cf. faits marquants.

### PCAS BioMatrix

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	0,3	0,2
Résultat Net	-	0,1
Effectifs inscrits	-	-

Cette filiale, détenue à 66 % par PCAS Canada a été créée en partenariat avec la société Matrix Innovation fin mars 2009. Elle offre des résines fonctionnalisées à partir desquelles on synthétise des composés biologiques comme des fragments de protéines (ici des peptides de chaîne longue). Des développements sont aussi en cours pour la récupération et le recyclage de radioéléments pour l'imagerie médicale.

## V. RESULTATS DE LA MAISON-MERE

<i>En millions d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	117,6	126,5
Résultat d'exploitation	1,7	(3,5)
Résultat net	15,0	-
Effectifs inscrits	538	576

Le chiffre d'affaires du pôle synthèse pharmaceutique augmente de 9,1 % et celui de la Chimie Fine de Spécialités de 6,2%. Le résultat d'exploitation 2016 ressort à - 3,5 millions d'euros contre 1,7 million d'euros en 2015. Ce résultat est impacté par une charge de personnel de 3,8 millions relative à des programmes d'attributions gratuites d'actions (AGA) prélevées sur les actions autodétenues (cf. Faits marquants de l'exercice). Le résultat net est nul après prise en compte du résultat financier pour - 1,2 million d'euros (qui intègre principalement des dividendes reçus des filiales pour 2,4 millions d'euros, le coût de la dette pour 3,3 millions d'euros, ainsi que des pertes de changes pour

0,3 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 0,1 million d'euros, ainsi que d'un produit d'impôt de 4,8 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche pour 3 millions d'euros et à un produit d'impôt net de 1,8 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe ).

Le résultat d'exploitation 2015 ressortait à 1,7 million d'euros. Le résultat net s'élevait à 15 millions d'euros après prise en compte du résultat financier pour 7,3 millions d'euros (qui intégrait principalement l'impact net sur le résultat de la réduction de capital de VLG Chem pour 8,4 millions d'euros, une reprise nette de provision pour dépréciation des actions autodétenues pour 3,9 millions d'euros, le coût de la dette pour 3,4 millions d'euros, ainsi que des pertes de changes pour 1,7 million d'euros), du résultat exceptionnel pour 3,1 millions d'euros (qui intégrait l'impact du sinistre de Couterne pour 3,9 millions d'euros et l'impact de la cession de PCAS Nanosyn pour - 0,8 million d'euros), ainsi que d'un produit d'impôt de 2,8 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche pour 2,8 millions d'euros).

## VI. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

<i>En millions d'euros</i>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Investissements incorporels	0,4	0,5	0,3
Investissements corporels	9,4	15,2	16,9
<b>Total</b>	<b>9,8</b>	<b>15,7</b>	<b>17,2</b>

Le montant des investissements du Groupe ressort à 17,2 millions d'euros en 2016 contre 15,7 millions d'euros en 2015. Cette augmentation résulte essentiellement de l'acquisition du centre R&D de Porcheville. Ces investissements représentent 8,8 % du chiffre d'affaires en 2016. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS consacre à ces deux derniers points environ 8 % de ses investissements.

Au 31 décembre 2016, le montant total des investissements estimé que le Groupe PCAS compte réaliser à l'avenir, et pour lesquels ses organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes, s'élève à 21 millions d'euros. Sont concernés principalement, plusieurs remplacements de réacteurs, l'achat et l'implantation de divers équipements de production (citernes de stockage, réacteurs, filtres sécheurs, équipements de laboratoire) et la finalisation de plusieurs chantiers d'aménagements industriels qui vont permettre d'augmenter les capacités de production et le niveau de qualité des usines. D'autre part les engagements pris pour 2017 intègrent les besoins de notre nouveau site R&D de Porcheville.

## VII. SITUATION FINANCIERE

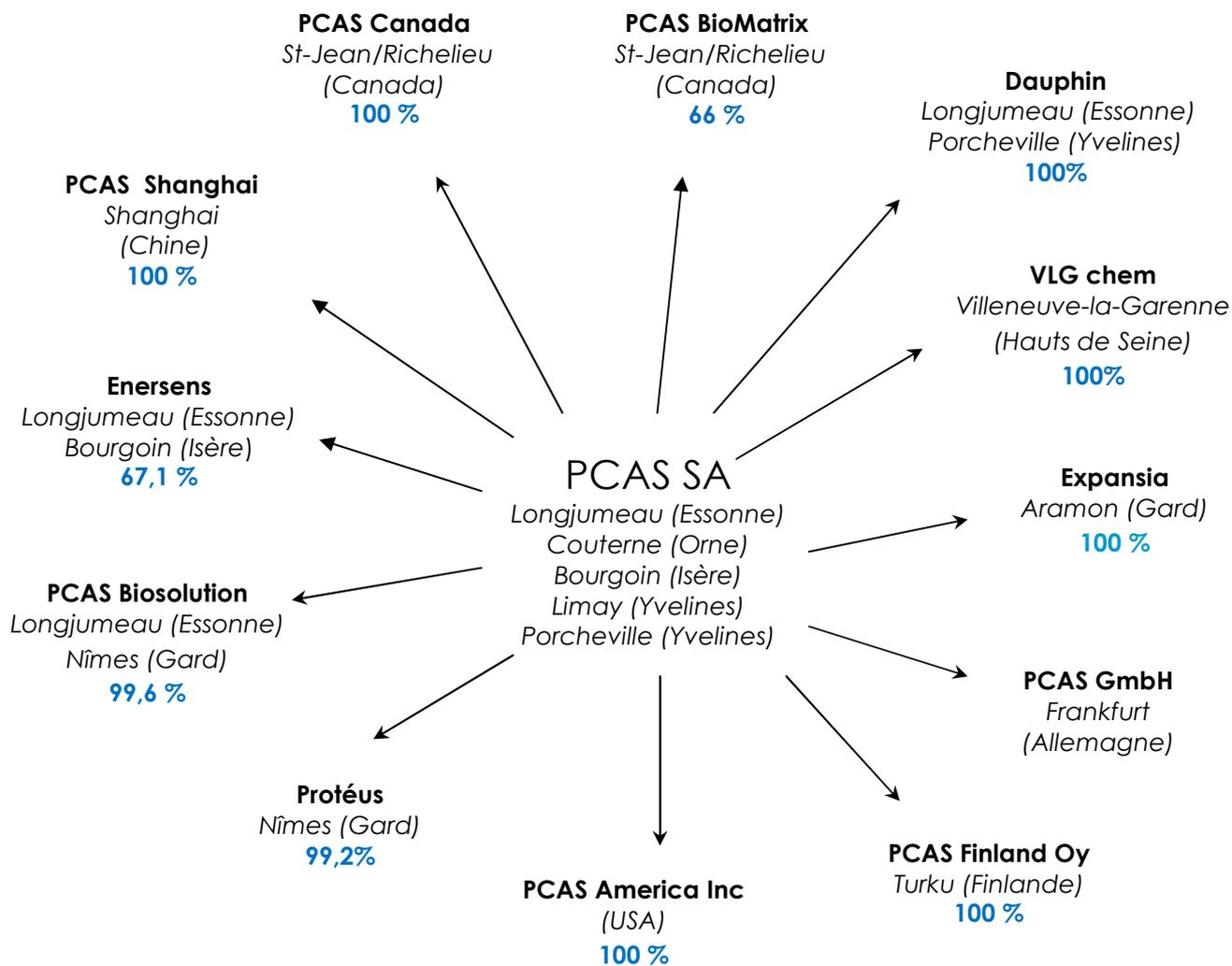
L'endettement net du Groupe PCAS se situe à 48,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

L'année 2016 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- une variation de trésorerie défavorable principalement due à la variation du besoin en fonds de roulement, affectée par des créances clients et des stocks en augmentation, du fait de fortes ventes réalisées en fin d'année 2016 et en début d'année 2017,

- un maintien d'un niveau d'investissements élevé,
- une augmentation de capital chez Enersens (Cf. Faits marquants 2016),
- du dividende versé en avril 2016 sur les résultats 2015 et d'un acompte sur dividendes, sur les résultats 2016, versé en septembre 2016 (Cf. Faits marquants 2016).
- le remboursement de la totalité de l'emprunt obligataire 2007 à échéance du 31 décembre 2016, d'un montant de 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2015, financé par la mobilisation, le 30 décembre 2016, du crédit syndiqué à moyen terme de 20 millions d'euros, négocié fin octobre 2014 (Cf. Faits marquants 2016).

## VIII. STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2016



## **IX. PERSPECTIVES**

### **Évènements postérieurs à la clôture**

Il n'existe pas d'événement notable, postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la Société.

### **Tendances 2017**

Les rythmes de travail en 7 jours sur 7, les mesures d'amélioration de la productivité, les investissements de structure, de qualité, ainsi que les efforts commerciaux visant à une croissance sélective du chiffre d'affaires s'appuyant notamment sur le développement de l'offre de sous-traitance et les produits et technologies propriétaires, devraient permettre d'améliorer les performances économiques du Groupe en 2017.

Dans le même temps, les efforts seront poursuivis en faveur de projets stratégiques d'avenir du Groupe y compris ceux de Protéus dans le domaine des biotechnologies ou encore d'Enersens, qui développe un aérogel de silice présentant des performances d'isolation thermique exceptionnelles.

Un projet de recherche de croissance externe dans le domaine de la chimie de performance est engagé en Amérique du Nord.

### **Stratégie à moyen terme**

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années sont :

- la consolidation de son statut de partenaire privilégié pour le développement des nouveaux produits de ses grands clients, laboratoires pharmaceutiques, chimiques ou start-up,
- le développement pérenne des gammes de produits propriétaires (API génériques, Advanced Specialties, chimie de performance),
- le développement commercial géographique dans les pays à enjeux stratégiques et à forte croissance (Amérique du nord, Chine, Japon),
- une implication sur les thématiques « Chimie verte » et « Développement durable »,
- un ciblage des développements sur des marchés à forte croissance et sur des projets structurants,
- la poursuite du développement des plans de progrès dans la gestion des projets et l'exploitation des sites.

## TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social *	13 738	15 112	15 131	15 138	15 142
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	13 737 989	15 112 225	15 131 325	15 138 325	15 141 725
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes *	112 297	111 864	115 641	117 545	126 504
b) Bénéfices avant impôt, amortissements, provisions et participations *	981	2 807	7 486	6 992	2 487
c) Impôt sur les bénéfices *	(3 730)	(3 534)	(2 719)	(2 848)	(4 794)
d) Bénéfices après impôt et participations, amortissements et provisions *	(2 421)	4 202	10 469	15 017	(17)
e) Montant des bénéfices distribués *	-	-	818	1 639	1 667
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTION</b>					
a) Bénéfices après impôt et participations, mais avant amortissements et provisions	0,34	0,42	0,67	0,65	0,48
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	(0,18)	0,28	0,69	0,99	-
c) Dividende versé à chaque action	-	-	0,06	0,12	0,12
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (moyenne)	516	523	518	542	543
b) Montant de la masse salariale *	20 386	21 155	21 665	24 005	24 834
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) *	9 821	9 940	10 373	10 943	15 529
d) Participation des salariés *	-	-	-	-	-

\* en milliers d'euros

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 15 mai 2017)

Christian MORETTI	Président
Philippe DELWASSE	Vice-président
Caroline MILLOT	Administrateur
Jacqueline LECOURTIER	Administrateur
Jean-Robert KERVAREC	Administrateur
Denery FENOUIL	Administrateur
Alain DE SALABERRY	Administrateur

## NOUVEL ADMINISTRATEUR

### Madame Pauline de ROBERT HAUTEQUERE

**Nomination, objet de la huitième résolution proposée à l'Assemblée Générale du 28 juin 2017.**

Agée de 46 ans, Madame Pauline de Robert Hautequère est une consultante indépendante en Management de l'Expérience Client (Start-ups, analyses de données, analyses concurrentielles et benchmarking, création de contenus et traduction, ...).

Madame Pauline de Robert Hautequère a commencé sa carrière en tant qu'auditrice chez PriceWaterhouseCoopers, avant de devenir « Product and Responsible Manager » chez Netvalue USA, puis « Product Manager » chez Register.com, puis « Product and Content Manager » chez Foviance Ltd.

Madame Pauline de Robert Hautequère est diplômée de Sciences Po, titulaire d'un Master « Human Computer Interaction/Ergonomics » de l'Université de Londres (UCLIC) et d'un MBA « Entrepreneurship and Finance » de l'Université de Columbia, ainsi que d'une Maîtrise de Littérature anglaise de l'Université Paris X.

Liste des mandats sociaux exercés au cours des 5 dernières années dans des sociétés françaises ou étrangères :

**Membre de conseils d'administration :**

- Administrateur de la société TELEPERFORMANCE (leader mondial de la gestion omnicanal de l'Expérience Client externalisée)



Société anonyme au capital de 15.421.725 €  
Siège social : 23, rue Bossuet, P.A. de la Vigne aux Loups 91160 LONGJUMEAU  
622 019 503 RCS Evry

**Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 22 mai 2017 date de publication au BALO de l'Avis préalable mentionné à l'article R 225-73 du Code de Commerce**

Nombre total d'actions composant le capital social	<b>15 141 725</b>
Nombre total de droits de vote théoriques *	<b>17 901 031</b>
Nombre total de droits de vote réels **	<b>16 740 694</b>

*\* Les droits de vote théoriques comprennent tous les droits de vote attachés aux actions (y compris celles privées du droit de vote)*

*\*\* Les droits de vote réels correspondent au nombre total de droits de vote exerçables en Assemblées générales. Ils sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, déduction faite des actions privées de droit de vote (autodétention...)*

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R 225-88 du code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et 83 dudit code de commerce.

Formulaire à adresser à :

**PCAS**  
**23, rue Bossuet – PA de la Vigne aux Loups**  
**91160 LONGJUMEAU**



### **Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juin 2017**

NOM.....

Prénom (s) .....

Adresse complète.....

en tant que propriétaire de ..... actions PCAS détenues

- sous la forme nominative (\*)

- sous la forme au porteur (\*)

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R 225-81 et 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

A ....., le .....2017

Signature

Les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(\*) *Rayez la mention inutile*